



OPTIMISER LA SECURITE

Formation santé, sécurité & conditions de travail pour les membres du CSE et/ou de la CSSCT

Repères

La CSSCT doit être mise en place dans les entreprises de plus de 300 salariés ainsi que dans certaines entreprises particulièrement dangereuses, mais peut être instaurée, quel que soit l'effectif de l'entreprise, soit par accord d'entreprise, soit en l'absence de délégués syndicaux, d'un commun accord entre l'employeur et le CSE.

La CSSCT se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du CSE relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail...

Les membres de la CSSCT et du CSE doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et conditions de travail (article L.2315-18 du Code du travail), dont le financement est pris en charge par l'employeur conformément à l'article R.2315-20.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

1° De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;

2° De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

Objectifs

Permettre au Comité Social et Economique (CSE) et/ou à la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT) d'acquérir les compétences en prévention des risques, d'analyser les conditions de travail et d'agir dans leur mission.

Programme

- Connaître les prérogatives du CSE en matière de santé, sécurité et des conditions de travail
- Acquérir des bases en matière de prévention des risques professionnels
- Savoir analyser les accidents et incidents du travail et proposer des mesures de prévention adaptées
- Connaître les méthodes permettant d'analyser efficacement les situations de travail et d'objectiver les solutions d'amélioration des conditions de travail
- Savoir identifier les situations dangereuses et agir efficacement
- Savoir être force de proposition dans la promotion de la prévention des risques professionnels
- Savoir définir, proposer et choisir des actions de prévention des risques professionnels ajustées et cohérentes aux situations de travail
- Savoir comprendre et analyser les différents documents de l'entreprise en lien avec la sécurité et les conditions de travail
- Connaître les modèles dominants en matière d'organisation du travail dans les entreprises
- Acquérir les comportements favorisant l'action : savoir animer, informer, organiser, négocier, réguler

Moyens pédagogiques

- Analyses de situations de travail à partir de vidéos et mises en pratique individuelles et collectives sur les postes de travail
- Etudes de cas concrets en groupe et sous groupes
- Jeux de rôles
- Supports numériques et outils pédagogiques variés
- Supports pédagogiques sur l'appli mobile

Evaluation

La satisfaction du salarié est mesurée, dans le but d'améliorer sans cesse, l'efficience de formation. Un certificat de réalisation est délivré aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation et ayant validé leurs évaluations de fin de formation.

Durée
5 jours
Soit 35h

Délais d'accès :
15 jours minimum,
sous réserve de
disponibilités

**Profil(s)
stagiaire(s)**

Membres du CSE
et/ou de la CSSCT

Pas de pré requis
pour cette
formation

Formateur
Sécurité référent

**Type de
formation**
Inter-entreprises
Intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099
Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord